PRÉFÈTE DU RHÔNE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Le projet territorial de santé mentale du Rhône

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 24/04/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# **Accès aux soins psychiatriques des personnes vulnérables, en situation de précarité :** signature d'une charte de bonnes pratiques et de collaboration entre les acteurs des secteurs de la psychiatrique et du social du Rhône.

**Après plus de deux ans de travail, les trois hôpitaux psychiatriques du département du Rhône (les centres hospitaliers Le Vinatier, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Cyr-au-Mont d'Or) ainsi que plus de 20 acteurs associatifs du secteur de l'hébergement des personnes en situation de précarité et des demandeurs d'asile, ont été réunis ce mercredi 24 avril sous l'égide de Mme Vanina NICOLI, Préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ; de Mme Marielle SCHMITT, Directrice adjointe de la délégation du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé et de Céline DESCAMPS, Représentante du Projet territorial de santé mentale du Rhône, pour signer la charte de bonnes pratiques de collaboration psychiatrie/social. Il s'agit d'une étape inédite dans le partenariat et le décloisonnement des pratiques au bénéfice de l'accès aux soins et du rétablissement des personnes.**

La santé mentale est un enjeu majeur de santé publique et les personnes vulnérables et en situation de précarité (sans domicile individuel, demandeurs d'asile) sont particulièrement exposées à la dégradation de leur santé mentale. Aussi, les acteurs des secteurs du social et de la psychiatrie partagent des objectifs communs et se mobilisent ensemble pour améliorer les prises en charge et les accompagnements.

Dans ce cadre et sous l'égide de la coordinatrice du Projet territorial de santé mentale (PTSM) du Rhône, de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et des services de l'État, un groupe de travail a été mis en place fin 2021. Il est composé de représentants de la psychiatrie de service public (centres hospitaliers spécialisés) et des représentants des associations intervenant dans les dispositifs « Accueil, hébergement, insertion » des personnes précaires et en demande d'asile (DNA).

Partageant les mêmes valeurs autour du respect des droits des personnes (droit à une prise en charge en proximité, à la promotion de l'autonomie et au rétablissement des personnes), ce groupe de travail a pour objectif d'améliorer l'accès et les parcours de soins en psychiatrie des personnes sans domicile individuel.

La charte signée aujourd'hui pose ainsi les grands principes d'articulation entre les professionnels des deux secteurs. Elle va notamment permettre de contribuer à éviter les ruptures à la fois d'hébergement et de soins, grâce à une meilleure anticipation et coordination des professionnels. Elle devrait plus largement contribuer à améliorer les pratiques et la communication en s'appuyant sur le secret partagé et sur la mise en place de référents dans chaque secteur, pour que les professionnels gagnent à la fois en temps et en qualité dans la prise de décision et l'accompagnement.
Ainsi, en respectant et valorisant les champs de compétence de chaque acteur intervenant dans ce cadre, cette charte a vocation à favoriser une culture et un langage communs au bénéfice des personnes accompagnées comme des professionnels.

La mise en place de cette charte permet également de renforcer une dynamique de travail commune engagée ces derniers mois. De nouveaux chantiers sont d'ores et déjà lancés, c'est ainsi qu'une fiche de liaison spécifique entre le secteur social et celui de la psychiatrie est en cours de finalisation afin de rendre les engagements de la charte opérationnels.

Par ailleurs, les règles relatives à l'accès et au parcours de soin des personnes sans domicile (dites règles de sectorisation) ont également fait l'objet d'une première modification au profit des personnes hébergées pour qu'elles puissent accéder aux soins au plus près de leur lieu de vie ; les travaux seront poursuivis cette année au profit des personnes en situation de vie et d'hébergement instable.

*Photos à retrouver sur X @prefetrhone*

**Cabinet de la préfète du Rhône**
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

**Service presse de l'ARS**
Mél : ars-ara-presse@ars.sante.fr